

## CONVOCATIONS

---

### ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

#### SOMFY SA

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 7 400 000 euros  
Siège social : 50, Avenue du Nouveau Monde, 74300 Cluses  
476 980 362 R.C.S. Annecy

#### AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la société sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le 24 mai 2016, à 17 heures, au siège social, 50, avenue du Nouveau Monde à Cluses (74300), à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

#### *Ordre du jour*

##### **I - À caractère ordinaire :**

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015,
3. Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende,
4. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés - Constat de l'absence de convention nouvelle,
5. Renouvellement du cabinet ERNST & YOUNG et Autres, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire,
6. Renouvellement du cabinet AUDITEX, aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant,
7. Nomination de KPMG SA en remplacement du cabinet LEDOUBLE SA, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire,
8. Nomination de SALUSTRO REYDEL, en remplacement du cabinet CFCA, aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant,
9. Montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil,
10. Autorisation à donner au Directoire à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond,

##### **II - À caractère extraordinaire :**

11. Autorisation à donner au Directoire en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L.225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, plafond,
12. Autorisation à donner au Directoire en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la société ou des sociétés liées, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, durée de l'autorisation, plafond, durée des périodes d'acquisition notamment en cas d'invalidité et de conservation,
13. Délégation de pouvoirs à donner au Directoire en vue de réaliser une division de la valeur nominale des actions,
14. Modification de l'article 2 des statuts de la Société,
15. Pouvoirs pour les formalités.

---

L'Assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Seuls pourront participer à l'Assemblée Générale, les actionnaires justifiant de cette qualité par l'inscription en compte des titres à leur nom, ou à celui de l'intermédiaire inscrit pour leur compte, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, c'est-à-dire le 20 mai 2016 à zéro heure, heure de Paris :

- soit dans les comptes de titres nominatifs tenus pour la société par son mandataire, Société Générale, Service des Assemblées, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3,
- soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de leur compte titres.

Pour les actionnaires au nominatif, l'inscription en compte selon les modalités susvisée est suffisante pour leur permettre de participer à l'Assemblée.

Pour les actionnaires au porteur, l'inscription des titres dans les comptes de titres au porteur doit être constatée par une attestation de participation délivrée par le teneur de compte. Pour pouvoir participer à l'assemblée, cette attestation de participation doit être transmise par le teneur de compte à la Société Générale, Service des Assemblées, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3, en vue d'obtenir une carte d'admission ou présentée le jour de l'Assemblée par l'actionnaire qui n'a pas reçu sa carte d'admission.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- a. Donner une procuration à la personne de leur choix dans les conditions de l'article L.225-106 du Code de commerce ;
- b. Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ;
- c. Voter par correspondance.

Le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration est mis en ligne sur le site de la société ([www.somfy.com](http://www.somfy.com)).

L'actionnaire au nominatif inscrit depuis un mois au moins à la date de l'avis de convocation recevra la brochure de convocation accompagnée d'un formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration par courrier postal.

Les actionnaires au porteur peuvent demander par écrit à leur teneur de compte de leur adresser un formulaire unique de vote à distance ou par procuration. Il sera fait droit aux demandes reçues au plus tard le 18 mai 2016.

Ce formulaire devra être renvoyé, accompagné pour les actionnaires au porteur de leur attestation de participation aux services de la Société Générale, Service des Assemblées, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3. Le formulaire de vote par correspondance devra être reçu par la Société Générale au plus tard le 20 mai 2016.

Lorsque l'actionnaire désigne un mandataire, il peut notifier cette désignation en renvoyant le formulaire signé et numérisé par voie électronique, accompagné de la photocopie recto verso de sa carte d'identité et, le cas échéant, de son attestation de participation, à l'adresse suivante : [assemblee@dsgsomfy.com](mailto:assemblee@dsgsomfy.com). La procuration ainsi donnée est révocable dans les mêmes formes.

Les actionnaires ayant demandé l'inscription de points ou de projets de résolutions à l'ordre du jour devront transmettre à la Société Générale, Service des Assemblées, CS 30812, 44308 Nantes Cedex 3, une nouvelle attestation justifiant de l'inscription des titres dans les mêmes comptes, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les documents préparatoires à l'Assemblée énoncés par l'article R.225-73-1 du Code de commerce sont mis en ligne sur le site internet de la société SOMFY ([www.somfy.com](http://www.somfy.com)).

Il est précisé que le texte intégral des documents destinés à être présentés à l'Assemblée conformément notamment aux articles L.225-115 et R.225-83 du Code de commerce sont mis à disposition des actionnaires au siège de la société SOMFY SA, 50 avenue du Nouveau Monde, 74300 Cluses, et mis en ligne sur le site internet de la société ([www.somfy.com](http://www.somfy.com)).

Conformément aux dispositions de l'article R.225-84 du Code de commerce, tout actionnaire peut adresser au Président du Directoire de la société des questions écrites jusqu'au quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale, soit le 18 mai 2016. Ces questions écrites devront être envoyées, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège de la société SOMFY SA, Service des Assemblées, à l'attention de Sandrine Meynard, 50, avenue du Nouveau Monde, 74300 Cluses, ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante : [assemblee@dsgsomfy.com](mailto:assemblee@dsgsomfy.com). Elles devront être accompagnées d'une attestation d'inscription en compte.

L'avis préalable à l'Assemblée est paru au *Bulletin des Annonces légales obligatoires* n° 45 du 13 avril 2016

*Le Directoire*

**1601683**